Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251127-DELIB2025_135-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13
- Absents : 2
Date convocation : 20/11/2025
Date affichage : 20/11/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. LE BELLEGUY Serge qui donne procuration à Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, Mme BORNIER-FEAT Fabienne qui donne procuration à M. ANDRIEUX Claude

Secrétaire de séance : M. PENHARD Yohan

DELIBERATION N°2025-135

OBJET : Fonds de concours communautaire en faveur des opérations d'investissement des communes : travaux d'entretien de la voirie communale et aménagement de sécurité rue des Penthièvre

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N° 2024-092 du conseil communautaire du 25 juin 2024 décidant dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal, la constitution d'une enveloppe dédiée à la mise en place d'un fonds de concours en faveur des communes
Vu le règlement de fonds de concours adopté par le même conseil communautaire

Etant préciser que :

- ✓ Afin d'accompagner le développement de ses communes, Lamballe Terre et Mer a choisi de participer au financement de leurs investissements. Elle a décidé dans cet objectif d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 1.5 millions d'euros pour trois ans, soit la période 2025-2027.
- ✓ Concernant l'éligibilité des projets, une distinction a été faite entre les communes de plus ou moins 1 500 habitants +/- 10% afin de tenir compte des contraintes budgétaires des petites communes :
  - **Communes de moins de 1 500 habitants avec +/- 10%** : tous les projets d'investissement sont finançables
  - **Communes de plus de 1 500 habitants avec +/- 10%** : sont éligibles les projets d'investissement concourant aux objectifs généraux de la stratégie climat définie par Lamballe Terre et Mer. Aussi, les projets d'investissement doivent contribuer directement ou indirectement à l'un des objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251127-DELIB2025_135-DE

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- La réduction des consommations d'énergie
- La séquestration carbone
- La production d'énergies renouvelables ou de récupération
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par la commune bénéficiaire,

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour le projet suivant : programme voirie 2025.

Présentation du projet : le Conseil Municipal a prévu de réaliser des travaux d'entretien de la voirie communale et de trottoirs dans le bourg et des aménagements de sécurité en entrée d'agglomération rue de Penthièvre.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : les travaux ont débuté le 25 août 2025 et se sont achevés le 2 octobre 2025.

PLEDELIAC : programme de voirie 2025				
PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
nature des dépenses	Montant HT	Financements	Montant	%
Travaux	109 527 €	Conseil départemental	1 521 €	1,3%
maîtrise d'ouvrage	3 600 €	Fonds Concours LTM	38 894 €	34,4%
		Autofinancement Commune	72 712 €	64,3%
TOTAL	113 127 €	TOTAL	113 127 €	100,0%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Valide le plan de financement et le calendrier des travaux
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Lamballe Terre et Mer
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention concernée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Publié le 01/12/2025
Transmis en Préfecture le 01/12/2025
Document exécutoire à compter du 01/12/2025

Le Maire	Le secrétaire de séance
Michel VIMONT	Yohan PENHARD

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site